

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois d'**octobre** de l'an **2020**, à **19 h**, au Centre le Camillois, à laquelle sont présents :

**Présences :**

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme France Thibault, conseillère
- Mme Lucie Cormier, conseillère
- Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
- M. Nicolas Rudloff, conseiller

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2020-10-179

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le point 3.1 soit modifié par « Adoption des comptes à payer – Septembre 2020 ».

**QUE** le point 3.2 soit modifié par « Journal de facturation – Septembre 2020 ».

**QUE** l'ordre du jour modifié soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1.** Adoption de l'ordre du jour

**1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

**3.1.** Adoption des comptes à payer – Septembre 2020

**3.2.** Journal de facturation – Septembre 2020

**3.3.** Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2020

**3.4.** Tirage de la bourse d'études 2020

**3.5.** Affichage du poste de « Préposé à l'entretien de la patinoire »

**3.6.** Présentation des états comparatifs des revenus et dépenses

**3.7.** La Tribune – Demande de participation au cahier spécial d'Asbestos et sa région

**3.8.** Processus de changement de nom de la Ville d'Asbestos

**4. LÉGISLATION**

**4.1.** Dépôt des intérêts pécuniaires des nouveaux conseillers

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1.** Sécurité incendie – Formation des pompiers

5.2. Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Acceptation et autorisation de signature

**6. TRANSPORT ET VOIRIE**

- 6.1. Autorisation de paiement des travaux du chemin Couture – TECQ 2019-2023
- 6.2. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
- 6.3. TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux
- 6.4. Asphalte rue Miquelon – Réparation de ponceau

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1. Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
- 7.2. Plan de la Déclaration de l'Urgence Climatique

**8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 8.1. Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2020
- 8.2. Les Fleurons du Québec – Formulaire d'adhésion 2021 – 2023

**9. LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1. RAVIR – Projet de lanternes 2020

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**11. CORRESPONDANCE**

- 11.1. Copie de la correspondance

**12. VARIA**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2020-10-180

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. MARIO BOUTIN

- Question concernant l'augmentation de la valeur foncière et s'il y aura ajustement du taux de taxes en lien avec le nouveau rôle 2021 – 2023.

M. JACQUES PROULX

- Le sentier pédestre est mal entretenu et demande une indication mentionnant qu'il n'y a plus de pont.
- Les installations concernant Mgr Bonhomme dans le rang 13 sont mal entretenues.

### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2020-10-181

#### **3.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2020**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 29 août au 25 septembre 2020, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de cent cinquante-huit mille quatre-vingt-huit dollars et cinquante cents **(158 088,50 \$)**.

**ADOPTÉE**

#### **3.2 Journal de facturation – Septembre 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2020-10-182

#### **3.3 Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2020**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité nomme la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL vérificateur de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l'exercice financier 2020.

**ADOPTÉE**

2020-10-183

#### **3.4 Tirage de la bourse d'études 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou leurs diplômes d'études professionnelles (DEP) ou leurs attestations de spécialisations professionnelles (ASP) du Ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu qu'une seule candidature pour la bourse de la persévérance scolaire 2020 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Philomène Lemay.

**QUE** le conseil municipal félicite Philomène Lemay pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

**ADOPTÉE**

2020-10-184

**3.5 Affichage du poste de « Préposé à l'entretien de la patinoire »**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par Nicolas Rudloff*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste de « Préposé à l'entretien de la patinoire » pour la saison 2020 – 2021.

**ADOPTÉE**

**3.6 Présentation des états comparatifs des revenus et des dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020.

2020-10-185

**3.7 La Tribune – Demande de participation au cahier spécial d'Asbestos et sa région**

**CONSIDÉRANT QUE** La Tribune fera un cahier spécial le samedi 17 octobre prochain concernant Asbestos et sa région;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille achète une publicité de 1/8 de page pour cette édition spéciale d'Asbestos et sa région, au coût de trois cent quarante dollars (340 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2020-10-186

**3.8 Processus de changement de nom de la Ville d'Asbestos**

**CONSIDÉRANT QU'**Asbestos, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton représentent la MRC des Sources et que tous ensemble, nous formons les sources de la rivière Nicolet;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2006, la MRC d'Asbestos a changé de nom pour la MRC des Sources puisque le conseil de la MRC de l'époque considérait que le territoire représentait plus que le noyau commun de notre ville centre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos est en processus de changement de nom;

**CONSIDÉRANT QU'**utiliser le terme « Les Sources » pour notre MRC et notre ville centre pourrait porter à confusion;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de dissocier un territoire de sa ville centre;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs entreprises et organisations des municipalités de notre territoire se sont appropriées le nom des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 14 ans, nous bâtissons notre milieu autour du nom des Sources avec des projets communs comme la régionalisation du Mont-Ham, le

Fonds de diversification économique, l'Agenda 21 des Sources ou le Centre d'innovation minière de la MRC des Sources,

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille demande au conseil municipal de la Ville d'Asbestos de retirer le plus tôt possible le nom de Val-des-Sources du processus de changement nom.

**ADOPTÉE**

#### **4 LÉGISLATION**

##### **4.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des nouveaux conseillers**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que les deux nouveaux conseillers municipaux ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

#### **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-10-187

##### **5.1 Sécurité incendie – Formation de pompiers**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille prévoit la formation de deux pompiers pour le programme « Opérateur d'autopompe » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Lucie Cormier*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

2020-10-188

**5.2 Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Acceptation et autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal*, toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve l'entente d'une durée de trois (3) ans, renouvelable par périodes successives de trois (3) ans, à intervenir entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Sainte-Clotilde-de-Horton, Saint-Claude, Saint-Camille, les villes de Danville, Kingsey Falls et de Warwick, la Régie intermunicipale Incentraide, la Régie Intermunicipale des Trois-Monts et la MRC de l'Érable (SSIRÉ) concernant la fourniture de services relative à la protection contre les incendies et s'engage à payer les coûts de base et ceux d'opération du service selon les contributions financières établies dans le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le maire, Monsieur Philippe Pagé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Vaillancourt sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

**6 TRANSPORT ET VOIRIE**

2020-10-189

**6.1 Autorisation de paiement des travaux du chemin Couture**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-07-135 octroyant le contrat pour des travaux de rechargement dans le chemin Couture;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

***Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de cette facture au montant de soixante mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante cents (60 790,50 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit prise dans le programme de la TECQ 2019 – 2023 tel que prévu à la programmation des travaux.

**ADOPTÉE**

2020-10-190

**6.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés dans le rang 10 Sud de Saint-Camille et les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE);

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000 \$) a été octroyée, est de compétence municipale et admissible au PAV;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-09-166 mentionne que la dépense pour les travaux du rang 10 Sud soit prise dans la TECQ 2019 – 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant estimé des travaux dans la TECQ était de soixante mille dollars (60 000 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense nette pour la Municipalité est de soixante-onze mille trois cent huit dollars et soixante-douze cents (71 308,72 \$);

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve la dépense de soixante-onze mille trois cent huit dollars et soixante-douze cents (71 308,72 \$) relative aux travaux d'amélioration réalisés dans le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rang Sud de Saint-Camille et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

**QUE** soixante mille dollars (60 000 \$) de la dépense soit prélevé dans la TECQ 2019 – 2023.

**QUE** dix mille dollars (10 000 \$) de la dépense soit prélevée dans le PPA-CE.

**QUE** la différence soit prélevée à même le budget d'opération de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2020-10-191

### 6.3 TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

2020-10-192

### 6.4 Asphaltage rue Miquelon – Réparation de ponceau

**CONSIDÉRANT QU'**une parcelle d'asphalte a dû être enlevée lors des travaux de remplacement d'un ponceau de la rue Miquelon;



**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a fait deux demandes de prix et qu'un seul était en mesure de soumissionner;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par Nicolas Rudloff*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** les travaux d'asphaltage soient donnés à Pavage Préfontaine au montant de quatre mille sept-cent trente et un dollars et trente cents (4 731,30 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2020-10-193

### **7.1 Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu le budget 2021 de la Régie intermunicipale des Hameaux et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

*Il est proposé par France Thibault*

*Appuyé par Lucie Cormier*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil adopte le budget total de deux million six-cent quarante-deux mille deux cent trente-neuf dollars (2 642 239 \$) de la Régie intermunicipale des Hameaux pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

2020-10-194

### **7.2 Plan de la Déclaration d'urgence climatique**

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2019, le conseil municipal adoptait, par la résolution 2019-10-244, l'appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'une telle déclaration, un plan d'action a été conçu par le Group Mobilisation, groupe qui avait mis en place la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa doivent adopter un plan d'urgence climatique;

*Il est proposé par France Thibault*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille endosse le Plan de la Déclaration d'urgence climatique (Plan de la DUC).

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille revendique le Plan de la DUC aux gouvernements du Québec et d'Ottawa.

**ADOPTÉE**

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de septembre 2020.

2020-10-195

### **8.2 Les Fleurons du Québec – Formulaire d’adhésion 2021 - 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre des Fleurons du Québec depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité trouve important de conserver un cœur villageois fleuri;

**CONSIDÉRANT QUE** notre adhésion se termine le 31 décembre 2020;

***Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour une période de trois ans, de 2021 à 2023, pour un paiement intégral de huit cent douze dollars (812 \$).

**ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

2020-10-196

### **9.1 RAVIR – Projet de lanternes 2020**

***La conseillère Lucie Cormier déclare ses intérêts et se retire de la séance à 19 h 27.***

**CONSIDÉRANT QUE** RAVIR a un projet de lanternes avec l’école Christ-Roi pour embellir le cœur villageois;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à ce projet de lanternes pour un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$).

**ADOPTÉE**

***La conseillère Lucie Cormier réintègre la séance à 19 h 29.***

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. MARIO BOUTIN

- Question concernant la sortie médiatique du maire, du vendredi le 2 octobre 2020, au sujet du nom de la Ville d'Asbestos

## **11 CORRESPONDANCE**

### **11.1 Copie de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

## **12 VARIA**

### **12.1 Radar pédagogique**

Le conseiller M. Nicolas Rudloff se demande où est le radar pédagogique et quand il sera réinstallé. Le radar est prêté à Ham-Sud pour une période de quatre semaines. Au terme de cette période, le radar sera réinstallé.

2020-10-197

## **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 36.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière